Communauté d'Agglomération
GAP • TALLARD • DURANCE

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Table des Matières

PREAMBULE **4**

PARTIE 1: LES INDICATEURS TECHNIQUES **5**

CHAPITRE 1 > Le territoire desservi 6

1.1 Présentation du périmètre **6**

1.2 Vision globale de l'organisation du service 7

1.3 Déchets pris en charge par le service **8**

CHAPITRE 2 > La Prévention des déchets 10

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 **10**

2.2 Le compostage **10**

2.2.1 Le compostage domestique: 10

2.2.2 Le compostage collectif: 11

2.2 Les actions de communication et sensibilisation **11**

CHAPITRE 3 > La collecte des déchets: organisation 12

3.1 Pré-collecte **12**

3.2 Population desservie et taux de variation annuelle **12**

3.3 Equipement disponibles liés à la collecte en porte à porte et en apport volontaire **12**

3.4 Fréquence des collectes 13

3.5 Focus sur les déchetteries **13**

3.5.1 Jours et horaires d'ouverture: 13

3.5.1 Fréquentation des déchetteries: 14

3.6 Evolution de l'organisation de la collecte **14**

CHAPITRE 4 > La collecte des déchets: tonnages, évolutions et performances 15

4.1 Ordures ménagères résiduelles **15**

4.2 Emballages ménagers, verre et papier **15**

4.3 Déchets des déchetteries **16**

4.4 Déchets du quai de transfert **18**

4.5 Cartons des professionnels **18**

4.6 Les performances de collecte **19**

5.1 Localisation des principales unités de traitement **20**

5.1.1 Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux ISDND du Beynon: 20

5.1.2 Le Centre de tri de Manosque: 20

5.1.3 Le Centre de co-compostage de la station d'épuration intercommunale de Gap: 20

5.2 Nature des traitement **21**

5.3 Exutoire des déchets de la collecte sélective **22**

5.4 Exutoire des déchets de la déchetterie **22**

CHAPITRE 6 > Le traitement des déchets: bilan 25

CHAPITRE 7 > Impact environnemental et sanitaire 25

CHAPITRE 8 > L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets 26

8.1 Présentation de l'emploi **26**

8.2 Indicateur sur les accidents de travail **26**

CHAPITRE 9 > La concertation et la gouvernance 26

9.1 Descriptions des moyens d'information et de communication **26**

9.2 Suivi des réclamations et évolutions 26

PARTIE 2: LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS **27**
CHAPITRE 10 > Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets 28
10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets **28**
10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérés à des entreprises **29**
CHAPITRE 11 > Budget, coût du service et financement 31
11.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service **31**
Les principales dépenses d'investissement concernent la mise en place de conteneurs enterrés, du matériel informatique pour le quai de transfert de St Jean et la construction de la déchetterie de la Flodanche. 31
11.2 Le coût aidé du service public **31**
11.3 Le financement du service public **31**
11.3.1 La TEOM: 31
11.3.2 La Redevance Camping: 32
11.3.2 La Facturation des professionnels: 32
CHAPITRE 12 > Structure du coût 33
12.1 La nature des charges **33**
12.1 La nature des produits **34**
12.2 La répartition des charges, des produits et du financement **35**
CHAPITRE 13 > Coût des différents flux de déchets 36
13.1 La part relative des flux dans le coût du service public **36**
13.2 La couverture des charges par les produits par flux **37**
13.3 Le coût des différents flux ramenés à la tonne **37**
Le coût en € HT /T mesure l'efficience technique. **37**
13.4 La répartition des charges par flux et par étape technique 38
CHAPITRE 14 > Evolution des coûts 38
14.1 L'évolution des coûts tous flux confondus **38**
14.2 L'évolution des coûts par flux **39**
14.3 L'évolution des coûts par flux ramenés à la tonne **40**
GLOSSAIRE **41**

PREAMBULE

Les collectivités locales gestionnaires du service public d'élimination des déchets doivent rédiger chaque année le "rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés" conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et au décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015 apportant des indicateurs à renseigner.

Ce rapport annuel vise un double objectif:

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence les donnée sur les déchets,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Le rapport 2020 a été établi sur la base des préconisations du guide de l'ADEME, Clés pour Agir "Rapport annuel du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés" et des validations des "Matrices des Coûts" annuelles de la collectivité par l'ADEME.

Dans son contenu, le rapport annuel 2020 est donc différent des années précédentes. L'estimation des coûts utilise une méthodologie de calcul approuvée par un bureau d'étude missionné par l'ADEME et qui s'applique aux collectivités. Ce document sera soumis au Conseil Communautaire puis transmis aux communes membres. Il sera présenté à la Commission Intercommunale des Services Publics Locaux et mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

PARTIE 1: LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 > Le territoire desservi

1.1 Présentation du périmètre

La communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE a été créée par arrêté préfectoral en date du n° 05-2016-013 du 26 octobre 2016 par la fusion entre la Communauté d'Agglomération "GAP en + grand" et la Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette, et l'ajout des communes de Claret et Curbans du département des Alpes de Haute-Provence. La compétence «**Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** », a été naturellement prise en charge par la collectivité.

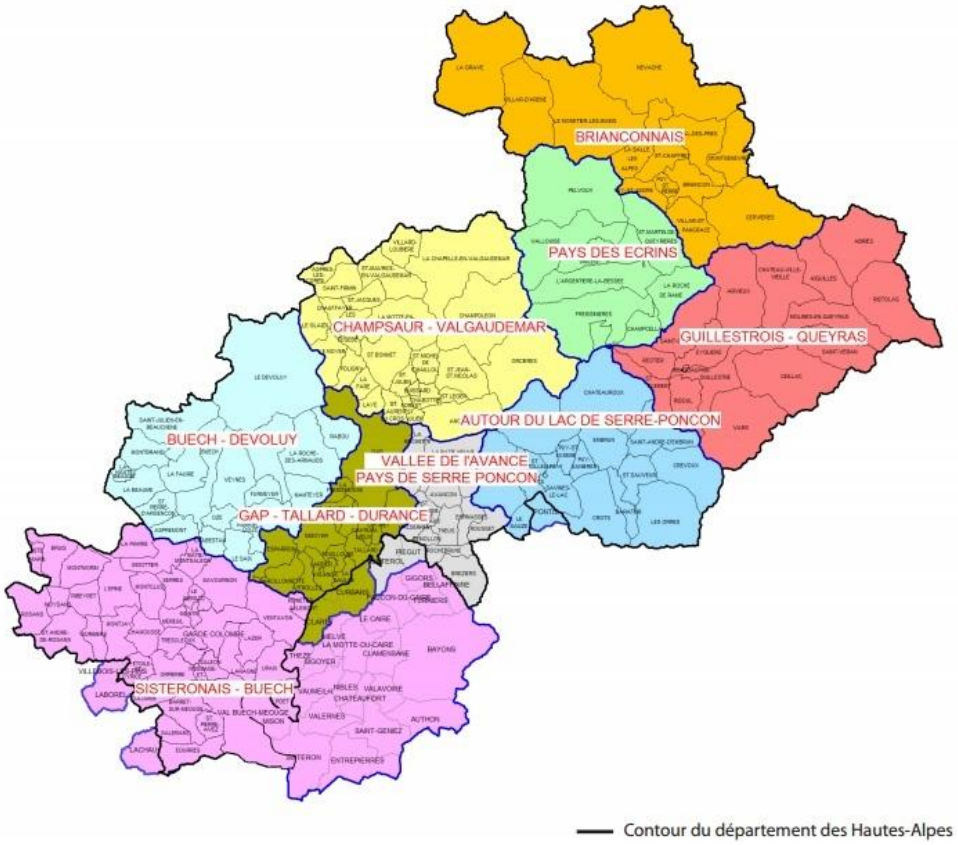

La superficie de la collectivité représente 351,41 km² pour une densité de population d'environ 149,12 hab./km².

Le territoire est classé dans la strate de type URBAIN. GAP ville préfecture, a une densité de population plus importante regroupée en son centre-ville, la seconde commune en terme de population est Tallard.

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE regroupe les différentes communes indiquées dans le tableau suivant, d'après les données des recensements de l'INSEE:

Communes membres	Population au 1er janvier 2019	Population au 1er janvier 2020	Superficie en km²
Barcillonnette	148	141	19.50
Châteauvieux	509	509	07.07
Claret	273	274	21.04
Curbans	592	587	28.88
Esparron	45	51	24.11
Fouillouse	246	248	7.24
Gap	42 567	42 487	110.40
Jarjayes	448	463	22.67
La Freissinouse	840	870	8.30
Lardier & Valença	336	352	14.86
La Saulce	1 555	1 587	7.89
Lettret	177	182	4.20
Neffes	781	764	8.36
Pelleautier	725	740	12.80
Sigoyer	687	685	24.38
Tallard	2 221	2 252	15.02
Vitrolles	215	212	14.62
Total	**52 365**	**52 404**	**351.41**

1.2 Vision globale de l'organisation du service

La Direction Nettoiement et Gestion des Déchets comprend deux services. Le service municipal du nettoiement resté sous la responsabilité communale de la Ville de GAP et le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés transféré au regroupement intercommunal. L'organigramme général du service de collecte s'articule de la manière suivante :

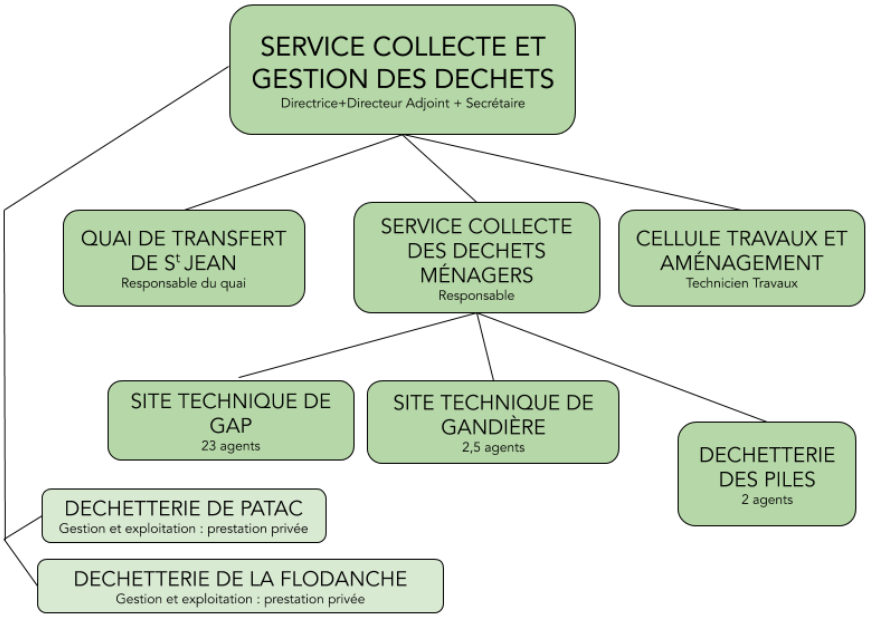

1.3 Déchets pris en charge par le service

Les déchets pris en charge sont:

- Les déchets ménagers (ordures ménagères produites par les particuliers) et Assimilés (ce sont les Déchets des Activités Économiques (DAE) pouvant être collectés avec ceux des ménages eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites). Ce sont les déchets des entreprises, commerçants, artisans et les déchets du secteur tertiaire.
- Les déchets issus de la collecte sélective : Emballages, Verre, Papier.
- Les matériaux récupérés en déchetteries, le tableau ci-dessous présente les déchets acceptés sur chaque déchetterie :

Type de déchets:	Patac	Flodanche	Piles
	oui	oui	oui
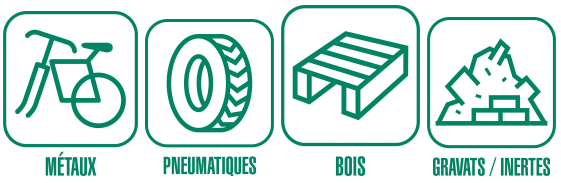	oui	oui	oui
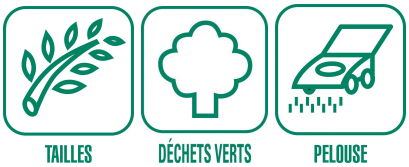	oui	oui	oui
	oui	oui	oui
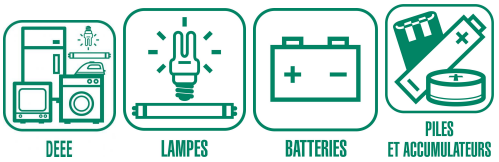	oui	oui	oui
	oui	non	oui
	oui	oui	oui

HUILES DE FRITURE	oui	oui	non
DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES	oui	non	non
CARTOUCHES ENCRE	non	non	oui
BOUTEILLES PLASTIQUES Bidons vides	oui	non	oui
DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES DDS* (dont radiographies, acides, peintures, phytosanitaires, filtres à huiles, liquides de freins…)	oui	non	non
ENCOMBRANTS Déchets non- recyclables	oui	oui	oui

À noter les campagnes de collecte de déchets de l'Agrofourniture (filets paragrêle, bâches d'ensilage et d'enrubannage, ficelle et filets de bottes de foin) sur le Quai de transfert de St Jean et la déchetterie des Piles.

Au total, **58** filières différentes ont été proposées en 2020.

CHAPITRE 2 > La Prévention des déchets

La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 sert de référence, il correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de référence.

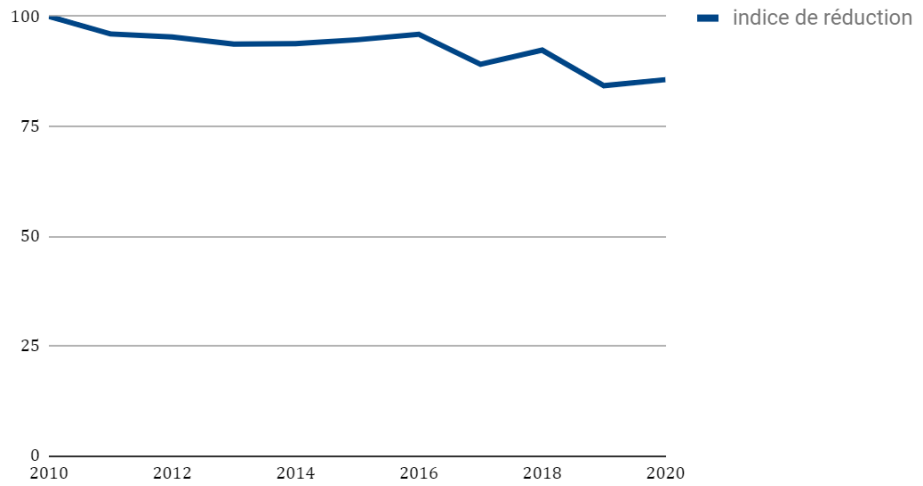

Cet indice montre une baisse du ratio du tonnage des déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage depuis 2010.

2.2 Le compostage

2.2.1 Le compostage domestique:

Ce programme basé sur le volontariat s'adresse aux résidents des zones pavillonnaires. Cette technique simple de valorisation des déchets fermentescibles permet de diminuer le tonnage présenté à la collecte ordures ménagères, permettant ainsi de diminuer aussi bien les coûts de collecte que de traitement.
Une participation de 15,00 € est demandée par foyer de la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE, pour l'acquisition d'un composteur et 2,50 € TTC pour le bioseau. La société QUADRIA est attributaire du marché de fourniture du matériel de compostage pour une durée de 4 ans.

En 2020, ce sont **95 composteurs et 67 bioseaux** qui ont été vendus.

Au total, depuis 2007, ce sont 3 463 foyers qui sont équipés sur les 11 294 maisons individuelles soit un **taux d'équipement de 30,66%.**

2.2.2 Le compostage collectif:

La Communauté d'Agglomération propose aux copropriétés pourvues d'espaces verts, la mise en place du **compostage collectif** avec des équipements adaptés. Ce dossier est subventionné conjointement par l'ADEME et par la Région SUD - PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR.

13 sites de compostage ont été installés depuis 2018. Des écoles, lycée privé, établissements et copropriétés participent à cette opération. Une participation de 30,00 € est demandée par composteur de 650 litres et 2,50 € TTC pour chaque bioseau.

2.2 Les actions de communication et sensibilisation

Malgré le contexte sanitaire **58 actions de communication** ont eu lieu en milieu scolaire sur la thématique des déchets (tri sélectif, filières de recyclage et réduction des déchets, visite de la déchetterie de Patac, tri du papier et fabrication de papier recyclé…), mais également 5 animations dans les centres sociaux et 3 auprès de Mission Jeune. Ces animations ont attiré environ **1 457 participants**.

À noter, la **collecte des téléphones portables** organisée pour l'arrivée du Tour de France à Gap le 2 septembre 2020. Des animations sur le thème du tri étaient organisées par l'éco-organisme ECOSYSTEM sur la ligne de départ.
Ce sont au total, **357 portables** qui ont été récupérés et ont été acheminés pour reconditionnement. En échange notre partenaire a fourni 100 téléphones reconditionnés pour les plus démunis qui ont été donnés à la Croix Rouge Française antenne de Gap et le Secours Populaire de GAP.

Pour la période de Noël, une infographie a été réalisée avec CITEO pour les déchets spécifiques à cette période de l'année. Celle-ci a été publiée sur les sites internet et sur la page facebook " Gap, notre ville!".

CHAPITRE 3 > La collecte des déchets: organisation

3.1 Pré-collecte

La pré-collecte correspond aux opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement.

3.2 Population desservie et taux de variation annuelle

Le tableau au paragraphe 1.11 présente la population de la collectivité d'après les recensement de l'INSEE. La population prise en compte dans les calculs pour l'année 2020 est donc **52 404 habitants.** La population a augmenté de 0,07% entre 2019 et 2020.

La population est entièrement desservie par le service de collecte des déchets ménagers.

3.3 Equipement disponibles liés à la collecte en porte à porte et en apport volontaire

Flux	Equipements de pré-collecte	Nombre total sur le territoire	Ratio du nombre d'habitant par contenant
Ordures ménagères	bacs roulants*	1939	27,03
	conteneurs enterrés	50	1048,08
	conteneurs semi enterrés	149	351,70
	TOTAL	**199**	**263,34**
Emballages ménagers	bacs roulants*	1520	34,48
	colonnes aériennes	27	1940,89
	conteneurs enterrés	39	1343,69
	conteneurs semi enterrés	122	429,54
	TOTAL	**188**	**278,74**
Verre	colonne aérienne	173	302,91
	conteneurs enterrés	12	4367,00
	conteneurs semi enterrés	65	806,22
	TOTAL	**250**	**209,62**
Papier	colonne aérienne	171	306,46
	conteneurs enterrés	12	4367,00
	conteneurs semi enterrés	65	806,22
	TOTAL	**248**	**211,31**

* Les données ne sont pas exhaustives car certains professionnels ou copropriétés ont des équipements privatifs non comptabilisés, à noter également l'existence de différents volumes de bacs 240 - 340 - 660 litres.

3.4 Fréquence des collectes

Type de déchets	Fréquence de collecte	Communes concernées
Ordures ménagères résiduelles	hebdomadaire (C1)	Jarjayes, La Freissinouse,
	2 fois par semaine (C2)	Gap,
	3 fois par semaine (C3)	Tallard
Emballages ménagers	hebdomadaire C1	pratiquement l'ensemble du territoire
	tous les 15 jours (C0,5)	En secteur très rural (à faible densité)
Cartons professionnels	hebdomadaire (mercredi et vendredi matins)	2 tournées différentes sur les grands boulevards, ZA et le centre-ville de Gap
Verre et papier	tous les 15 jours (C0,5)	toutes les communes

3.5 Focus sur les déchetteries

3.5.1 Jours et horaires d'ouverture:

Le tableau ci-dessous présente les informations et horaires des jours d'ouverture par déchetteries:

	Patac	Flodanche	Les Piles
horaires été / hiver	été (du 1er avril au 31 octobre) hiver (1er novembre au 31 mars)	été (du 1er avril au 31 octobre) hiver (1er novembre au 31 mars)	été (du 15 mars au 15 novembre) hiver (du 16 novembre au 14 mars)
Lundi	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00)
Mardi	**fermée**	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	14h00 à 18h00 (17h00)
Mercredi	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00)
Jeudi	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	**fermée**	14h00 à 18h00 (17h00)
Vendredi	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00)
Samedi	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	8h30 (9h00) à 12h00 et de 13h30 (14h00) à (17h00) 17h30	9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00)
Dimanche	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	**fermée**

3.5.1 Fréquentation des déchetteries:

Pour les déchetteries de Patac et Flodanche, une boucle magnétique permet de comptabiliser avec l'aide d'un logiciel d'accès, les entrées des véhicules. Pour la déchetterie des Piles, la comptabilisation se fait manuellement par l'agent sur place.
Les données sont difficilement exploitables du fait de la fermeture lors du 1er confinement puis de l'engorgement lors de leur réouverture.

	PATAC	FLODANCHE	PILES
Fréquentation annuelle des particuliers	37 651	7 738	22 697
Fréquentation annuelle des professionnels	non acceptés	non acceptés	609

À noter que sur la déchetterie des Piles, il a été comptabilisé 609 dépôts de professionnels, 37 provenant d'administration et 667 provenant des communes de la communauté d'agglomération.

3.6 Evolution de l'organisation de la collecte

Progressivement la collectivité remplace les bacs roulants aussi bien pour les ordures ménagères et emballages ménagers en point de collecte d'apport volontaire enterré ou semi enterré. Lors de cette modification les colonnes aériennes d'apport volontaire pour le verre et pour le papier sont également enfouies.

Les tournées de collecte en bacs roulants sont réorganisées afin d'optimiser les remplissages des équipements.

La suppression des bacs roulants répond à plusieurs objectifs qui consistent notamment à :

- Maîtriser l'augmentation des coûts de collecte par un dispositif mobilisant un seul agent et par la mise en place de points collectifs de collecte, mutualisés à un quartier.
- rationaliser les points de collecte en regroupant les flux sur un site commun avec un volume optimisé de collecte de 5 m^3 par conteneur/flux.
- diminuer les temps de parcours des bennes de collecte donc diminuer les émissions de CO_2 .

En 2020, le programme pluriannuel d'aménagement des conteneurs enterrés/semi-enterrés a permis d'enfouir :

- 18 cuves pour les ordures ménagères,
- 18 cuves pour les emballages ménagers,
- 8 cuves pour le verre,
- 8 cuves pour le papier.

CHAPITRE 4 > La collecte des déchets: tonnages, évolutions et performances

4.1 Ordures ménagères résiduelles

Les tonnages cumulés des Ordures Ménagères résiduelles collectées sur le territoire sont distingués en fonction du système de collecte en bacs roulants ou en conteneurs relevables par grutage et précisent également les apports des professionnels effectués sur le quai de transfert intercommunal.

Nature des déchets	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution (%)
Ordures Ménagères collectées en bacs roulants	8 632,15	8 605,81	**-0,31**
Ordures Ménagères collectées par la grue	3 886,78	4 140,84	**6,54**
Ordures ménagères et assimilées du quai de transfert de St Jean	1 151,07	766,44	**-33,41**
TOTAL	**13 670,00**	**13 513,09**	**-1,15**

Le tonnage collecté en 2020 a quasi stagné par rapport à 2019.

4.2 Emballages ménagers, verre et papier

	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution (%)
Verre	**1 318,60**	**1 443,94**	**9,51**
Papier	**1018,32**	**937,46**	**-7,94**
Emballages en bacs (Gap + Claret)	674,82	757,83	10,95
Emballages en conteneurs enterrés (Gap)	344,72	403,36	14,54
Emballages en colonnes aériennes et conteneurs enterrés (collecte en prestation privée sur les communes hors Gap)	160,46	186,08	13,77
Total Emballages ménagers	**1 180,00**	**1 347,27**	**12,42**

Seul le flux papier ne présente pas d'augmentation de tonnages, cela est visible sur le graphique ci-après, présentant les données depuis 2017. La modification des consignes de tri des emballages

permettant la prise en compte de tous les emballages plastiques ainsi que la campagne de communication concomitante ont fait progresser les tonnages des emballages et du verre.

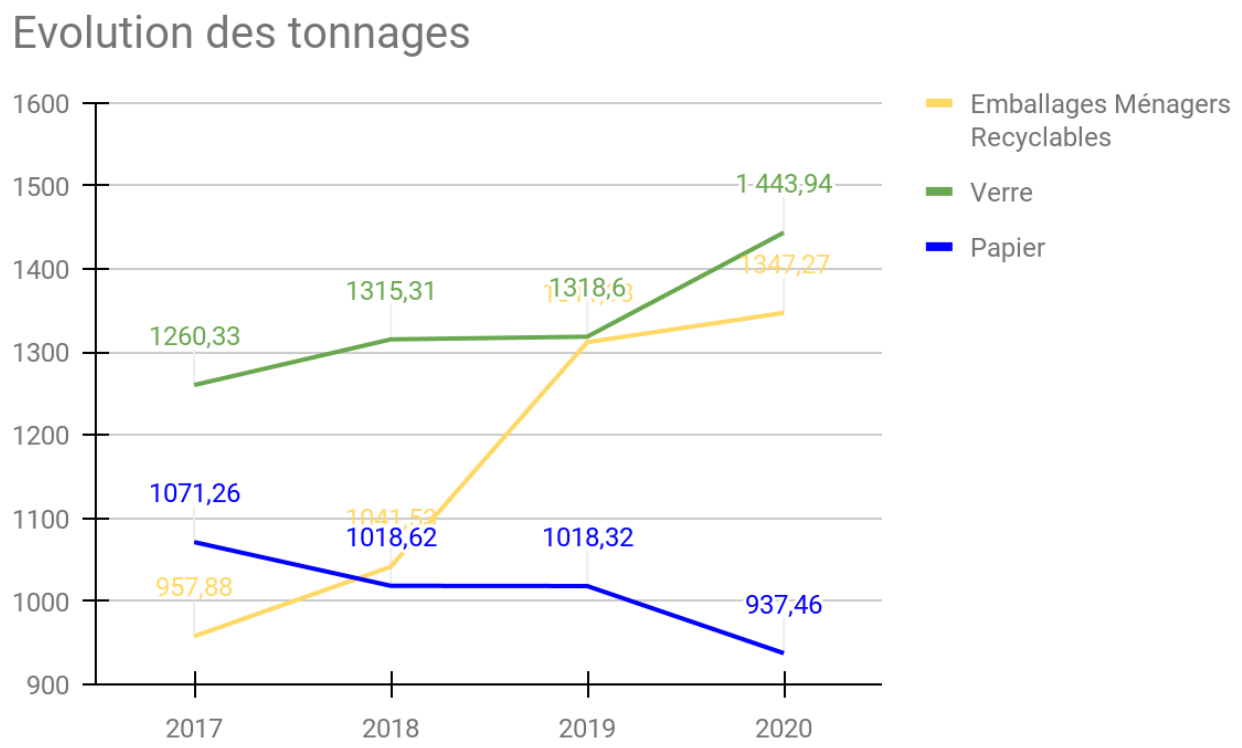

4.3 Déchets des déchetteries

Le tableau ci-dessous présente les tonnages collectés sur le réseau de déchetterie.

Nature des déchets	Tonnage déchetterie de PATAC	Tonnage déchetterie de la FLODANCHE	Tonnage déchetterie des PILES	Tonnage total
Papiers	133,52			**133,52**
Cartons	128,58	50,30	110,70	**289,58**
Déchets verts	588,80		320,00	**908,80**
Déchets verts broyés	669,32	384,84	165,00	**1 219,16**
Déchets verts pour méthanisation	8,18	35,00		**43,18**
Bois	411,50	280,68	289,74	**981,92**
Ferrailles	210,04	110,70	92,91	**413,65**
Pneus	36,88	21,82	34,30	**93,00**
Encombrants	940,27	514,22	636,15	**2 090,64**
Déchets d'Éléments d'Ameublement	390,95	81,45	135,75	**608,15**
Gravats	691,98	385,51	564,00	**1 641,49**

Batteries	7,16	1,44	0,33	**8,93**
Huile de vidange	7,38	2,79	7,18	**17,35**
Huile de friture	0,82	0,36		**1,18**
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	143,92	67,74	97,35	**309,01**
Déchets Diffus Spécifiques	60,10		4,34	**64,44**
Lampes et Néons	0,35	0,13	0,95	**1,43**
Piles	2,13	0,55	0,71	**3,39**
DASRI	0,29			**0,29**
TOTAL	**4 432,17**	**1 937,53**	**2 459,41**	**8 829,11**

Evolution des tonnages par rapport à l'année précédente:

Nature des déchets	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution (%)
Papiers	174,98	133,52	-23,69
Cartons	302,14	289,58	-4,16
Déchets verts	899,23	908,80	1,06
Déchets verts broyés	863,68	1 219,16	41,16
Déchets verts pour méthanisation	132,08	43,18	-67,31
Bois	852,98	981,92	15,12
Ferrailles	389,67	413,65	6,15
Pneus	81,12	93,00	14,64
Encombrants	1 874,08	2 090,64	11,56
Déchets d'Éléments d'Ameublement	632,35	608,15	-3,83
Gravats	1 580,74	1 641,49	3,84
Batteries	12,66	8,93	-29,46
Huile de vidange	16,11	17,35	7,70
Huile de friture	1,40	1,18	-15,71
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	359,10	309,01	-13,95
Déchets Diffus Spécifiques	67,49	64,44	-4,52
Lampes et Néons	2,86	1,43	-50,00
Piles	3,17	3,39	6,91
DASRI	0,20	0,29	45,00
TOTAL	**8 246,03**	**8 829,11**	**7,07**

Les tonnages cumulés réceptionnés sur les trois déchetteries ont progressé de 7,07 % par rapport à 2019. Il est à noter que suite à l'ouverture de la déchetterie de la Flodanche, un report de déchets s'est effectué entre la déchetterie de Patac et la déchetterie de Flodanche d'environ 26 %.

4.4 Déchets du quai de transfert

Le quai de transfert intercommunal de St Jean accueille le public professionnel du lundi au vendredi de 7h00 à 11h00 et le mercredi après-midi de 14h00 à 17h00.
Les dépôts y sont gratuits en dessous de 100 kg de déchets par semaine. Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Communautaire mais n'ont pas évolué depuis janvier 2018.

Nature des déchets professionnels réceptionnés au quai de transfert	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution en %
Emballages, déchets divers	1151,07	**766,44**	-33,41
Déchets verts broyés	661,10	**761,80**	15,23
Cartons	56,66	**45,46**	-19,77
Papiers	67,70	**42,62**	-37,05
Palettes, bois broyés	193,70	**413,46**	113,45
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	24,35	**38,71**	58,97
Verres	0,00	**0,00**	0,00
Ferrailles	4,28	**42,72**	898,13
Lampes / Néons	0,73	**0,75**	2,74
Piles	0,49	**0,71**	44,90
TOTAL	2 160,08	**2 112,67**	-2,19

Le tonnage global apporté par les professionnels a baissé de façon peu significative.

4.5 Cartons des professionnels

Nature des déchets	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Evolution (%)
Collecte des cartons	565,72	**530,63**	-6,20
Cartons issus du quai de transfert	56,66	**46,49**	-17,95
Cartons total	622,38	**577,12**	-7,27

La baisse constatée des tonnages de cartons professionnels s'explique par les périodes de confinement qui ont diminué voire interrompu certaines activités professionnelles. Cette situation s'est traduite par une baisse significative de la production et de la collecte des cartons.

4.6 Les performances de collecte

Les performances s'expriment en kg/hab. et sont comparées aux performances régionales et nationales.

Ratio collectés	Tonnages 2020	Taux de captage en kg/hab/an	Moyenne nationale ADEME (en milieu urbain)	Moyenne nationale (tous milieux confondus année 2018)	Données Région SUD (année 2018)
Ordures Ménagères Résiduelles	12 746,65	**243,24**	248,00	229,00	385,00
Verre	1 443,94	**27,55**	28,00	32,00	23,00
Emballages et papier	1 972,07	**37,63**	47,00	48,00	37,00

Malgré la présence de nombreux déchets dans les ordures ménagères qui sont potentiellement valorisables, les ratios de collecte en ordures ménagères sont inférieurs aux moyennes nationales (milieu urbain) et régionales. Deux campagnes de caractérisations sur les ordures ménagères collectées en bacs roulants en milieu péri-urbain ont été organisées par l'intermédiaire d'un bureau d'études diligenté par le partenaire CITÉO. Sur l'analyse des échantillons prélevés, il a été constaté que 32,85 % du poids total était constitué de verre, papier, emballages.

Pour les matériaux recyclables, malgré des résultats corrects par rapport aux données de la Région Sud, ces résultats peuvent encore être améliorés au regard de la moyenne nationale.

CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets: organisation

5.1 Localisation des principales unités de traitement

Les principales unités de traitements sont:

5.1.1 Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux ISDND du Beynon:

Ce site est situé sur la commune de Ventavon, à mi chemin entre Gap et Sisteron. Il est placé sur le lieu dit du « Beynon » à proximité de la sablière.
La surface totale (lagune et traitement compris) est de 11 hectares dont 9 hectares pour le dépôt des déchets. La capacité maximale annuelle d'enfouissement des déchets est de 75 000 tonnes, du fait de la qualité naturelle du sous-sol et la capacité maximale de stockage est de 1.6 millions de m^3.

La société ALPES ASSAINISSEMENT est autorisée à exploiter l'I.S.D.N.D. du Beynon par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002. 3 bioréacteurs ont été installés sur le site afin de valoriser les biogaz captés sur les casiers. L'électricité produite correspond à la consommation de 1 600 foyers. Par un nouvel arrêté préfectoral en date du 22 janvier 2021, l'exploitation du site est prévue jusqu'en 2026.

5.1.2 Le Centre de tri de Manosque:

Ce centre de tri a été modernisé fin 2017/ début 2018 afin de permettre l'Extension des Consignes de Tri des emballages ménagers sur le département des Hautes-Alpes. C'est un bâtiment de 1 915 m² avec une extension de 883 m² sur une surface totale de 17 000 m^2. Il est conçu pour recevoir 15 000 tonnes par an de déchets valorisables. L'installation est équipée d'une chaîne de tri automatisée et d'un matériel de tri optique capables de traiter les papiers, les cartons, l'acier, les films plastiques et les emballages ménagers. Comme le centre de tri de Manosque n'a pas été conçu pour trier le mixte plastique , un sur-tri est nécessaire dans la valorisation du plastique et justifie l'évacuation de ce flux vers un centre de tri adapté.

Le centre de tri est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.). Il répond aux exigences de l'arrêté préfectoral n°97-2326 du 21 octobre 1997 puis n°2013-1282 du 17 juin 2013. Un arrêté préfectoral complémentaire n°2017-340-009 à été pris le 6 décembre 2017. 8 agents se répartissent les 6 postes de travail (responsable chaîne de tri, agents de tri, conducteurs d'engins, conducteurs de presse, agents de propreté).

5.1.3 Le Centre de co-compostage de la station d'épuration intercommunale de Gap:

La station d'épuration intercommunale de GAP est dotée d'une unité de compostage des boues d'épuration.

Les déchets verts ligneux broyés sont mélangés aux boues afin de réaliser du compost. Ces déchets verts sont issus notamment de la collecte sélective effectuée sur le site de la déchetterie de Patac et du quai de transfert de St Jean mais également de la déchetterie des Piles.

La décomposition de ces déchets est réalisée dans des bennes avec insufflation d'air pendant une période de 7 semaines. Puis le compost est stocké sous un hangar pour maturation. Ce compost est ensuite utilisé suivant un plan d'épandage agricole.

5.2 Nature des traitement

Installation	Types de déchets	Exploitant	Nature du traitement / valorisation
ISDND du Beynon	Ordures ménagères, encombrants	Alpes Assainissement	Enfouissement
Centre de tri de Manosque	Emballages ménagers	Alpes Assainissement	Tri et expédition vers recyclage
Centre de tri du Beynon	cartons de déchetterie des piles	Alpes Assainissement	Tri et expédition vers recyclage
Centre de tri de La Mure	Papier, Cartons, bois...	Paprec Réseau	Tri et expédition vers recyclage
Station d'Épuration de GAP	Déchets verts et déchets verts ligneux broyés	Communauté d'Agglomération	Compostage
Méthanisation	Gazons	GAEC Les Balcons du gapençais	Compost/ électricité
Plateforme compostage La Mure	Déchets verts	Paprec Réseau	Compostage
Plateforme gravats - La Saulce	Gravats	Carrière Ballastière des Alpes	Recyclage
Centre Verrier de Vergèzes	Verre	OI MANUFACTURING	Recyclage
Centre de traitement à Rognac	Déchets Dangereux	SPUR ENVIRONNEMENT	Incinération avec récupération d'énergie

5.3 Exutoire des déchets de la collecte sélective

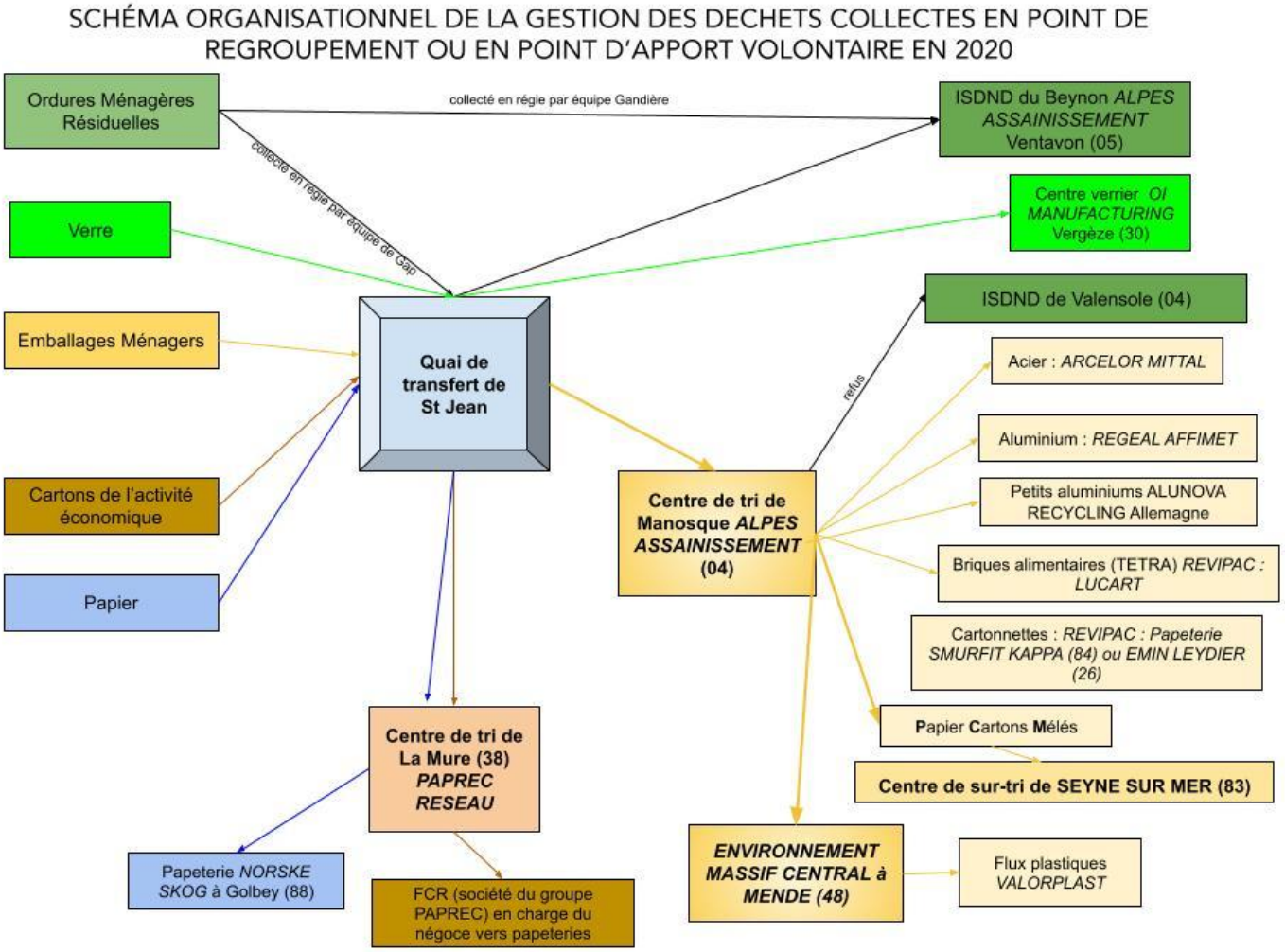

5.4 Exutoire des déchets de la déchetterie

Pour les déchetteries en gestion exploitation par la société PROPOLYS (Patac et Flodanche):

Produits réceptionnés	Destination pour le traitement
Papiers	Recyclage à la Papeterie NORSKE SKOG à Golbey (88) via le Centre de tri PAPREC RESEAU Ets Gros Environnement à La Mure (38)
Cartons	Recyclage à la Papeterie en contrat avec REVIPAC SMURFIT KAPPA ou SAICA via le centre de tri de PAPREC RESEAU Ets GROS ENVIRONNEMENT à La Mure (38)
Déchets verts	Plate-forme de compostage de PAPREC RÉSEAU à La Mure (38)
Déchets verts broyés	Station d'épuration de GAP (05) pour la fabrication de compost
Déchets verts gazon	Unité de méthanisation du GAEC des balcons du Gapençais (05)
Bois	PAPREC RESEAU Ets GROS ENVIRONNEMENT expédié en chaufferies le bois non traité et le traité négociant FCR bois
Ferrailles	SARL KINTZ Frères de VEYNES (05) en vue de la valorisation sur le site SUD FER situé à Marignane (13)

Pneus	Collecte et recyclage par TFM PNEU 04 via ALIAPUR
Encombrants	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) d'ALPES ASSAINISSEMENT situé au Beynon (05)
Gravats	Carrières et Ballastières des Alpes (CBA) La Saulce (05)
Batteries	SARL KINTZ Frères de Veynes (05) en vue de leur traitement sur le site RECYCLEX situé à Villefranche sur Saone (69)
Huile de vidange	SERAHU de Cagnes sur Mer (06) en vue de leur régénération en Espagne
Huile de friture	OLEOVIA, valorisation par production de biocarburant
Textiles	Association Les Fils d'Ariane, Gap (05)
Mobilier Usagé	Association La Petite Ourse, Gap (05)
Piles	COREPILE transport par EPUR ENVIRONNEMENT (13)
Lampes usagées / Néons	filières ECOSYSTEM envoyée à ARTEMISE Vulaines (10) ou RELIGHT à Milan (I)
DEEE: Ecrans	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à SIBUET ENVIRONNEMENT à Chamoux sur Gelon (73) ou ENVIE Villeurbanne (69)
DEEE: Ecrans plats	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à GALLOO à Vernouillet (28) ou VEOLIA TRIADE à St SYLVAIN D'ANJOU (49)
DEEE: Gros Electroménager Froid	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à PURFER FRICOM à Marignane (13)
DEEE : Gros Electroménager hors Froid	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à PRAXY EPUR MEDITERRANEE à Gignac La Nerthe (13)
DEEE: Petits Appareils en Mélange	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à VEOLIA TRIADE à Rousset (13)
Déchets d'Equipement et d'Ameublement	filière ECO-MOBILIER collectée par ALPES ASSAINISSEMENT
Déchets Diffus Spécifiques DDS pris en charge par ECODDS	Collecté par ALPES ENVIRONNEMENT Peyruis (04) ou transport BREMOND puis incinération avec récupération d'énergie sur le centre de SPUR ENVIRONNEMENT à Rognac (13)
Déchets Diffus Spécifiques DDS hors champ d'application de reprise d'ECODDS	Collecté par ALPES ENVIRONNEMENT Peyruis (04) puis incinération avec récupération d'énergie sur le centre de SPUR ENVIRONNEMENT à Rognac (13)
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	Prise en charge par DASTRI, collecte par PACADEM incinération à Vedène (84) par NOVERGIE

Pour la déchetterie des Piles:

Produits réceptionnés	**Destination pour le traitement**
Papiers	Transit par le centre de tri du Beynon géré par ALPES ASSAINISSEMENT (VEOLIA) puis recyclage à la papeterie NORSKE SKOG à Golbey (88)
Cartons	Transit par le centre de tri du Beynon géré par ALPES ASSAINISSEMENT (VEOLIA) puis recyclage aux papeteries du groupe SAICA
Déchets verts	Station d'épuration de Gap (05) pour la fabrication de compost
Déchets verts broyés	Station d'épuration de Gap (05) pour la fabrication de compost
Bois	Filières d'ALPES ASSAINISSEMENT
Ferrailles	Collecté par EYMERY à La Rochette (05) puis transféré au broyeur 55% à PURFER Marignane (13) , 30% GUY DAUPHIN ENV à Salaise sur Sanne (38) et 15% à la fonderie d'Ascométal (13)
Pneus	Collecte et recyclage par TFM PNEU à Valbonne (06) via ALIAPUR
Encombrants	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) d'ALPES ASSAINISSEMENT situé au Beynon (05)
Gravats	Stockage en ISDI géré par ALPES ASSAINISSEMENT
Bidons souillés	SPUR environnement à Rognac
Batteries	Collecté par EYMERY à La Rochette (05) transféré à GDE à Lavérune (34) puis destination RECOBAT à ALBATE (Espagne)
Huile de vidange	SEVIA de Grenoble (38) en vue de leur régénération
Textiles	Association Les Fils d'Ariane, Gap (05)
Piles	COREPILE transport par EPUR ENVIRONNEMENT (13)
Lampes usagées et Néons	filières ECOSYSTEM envoyée à ARTEMISE Vulaines (10) ou RELIGHT à Milan (I)
Déchets d'Equipement et d'Ameublement	filière ECO-MOBILIER collectée par ALPES ASSAINISSEMENT
DEEE: Ecrans	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à SIBUET ENVIRONNEMENT à Chamoux sur Gelon (73) ou ENVIE Villeurbanne (69)
DEEE: Ecrans plats	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à GALLOO à Vernouillet (28) ou VEOLIA TRIADE à St SYLVAIN D'ANJOU (49)
DEEE: Gros Electroménager Froid	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à PURFER FRICOM à Marignane (13)
DEEE : Gros Electroménager hors Froid	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à PRAXY EPUR MEDITERRANEE à Gignac La Nerthe (13)
DEEE: Petits Appareils en Mélange	filière ECOSYSTEM collectée par ALPES ASSAINISSEMENT puis envoyée à VEOLIA TRIADE à Rousset (13)

CHAPITRE 6 > Le traitement des déchets: bilan

Le tableau ci-dessous présente les tonnages traités par les différents types de traitement. Le traitement par enfouissement est encore majoritaire avec 56,9% des déchets traités.

	Recyclage matière	Valorisation organique	Valorisation énergétique*	Mise en ISDND **	TOTAL
Tonnage	9 008,40	2 889,76	134,19	15 881,05	27 913,40
%	32,3	10,4	0,5	56,9	100,0

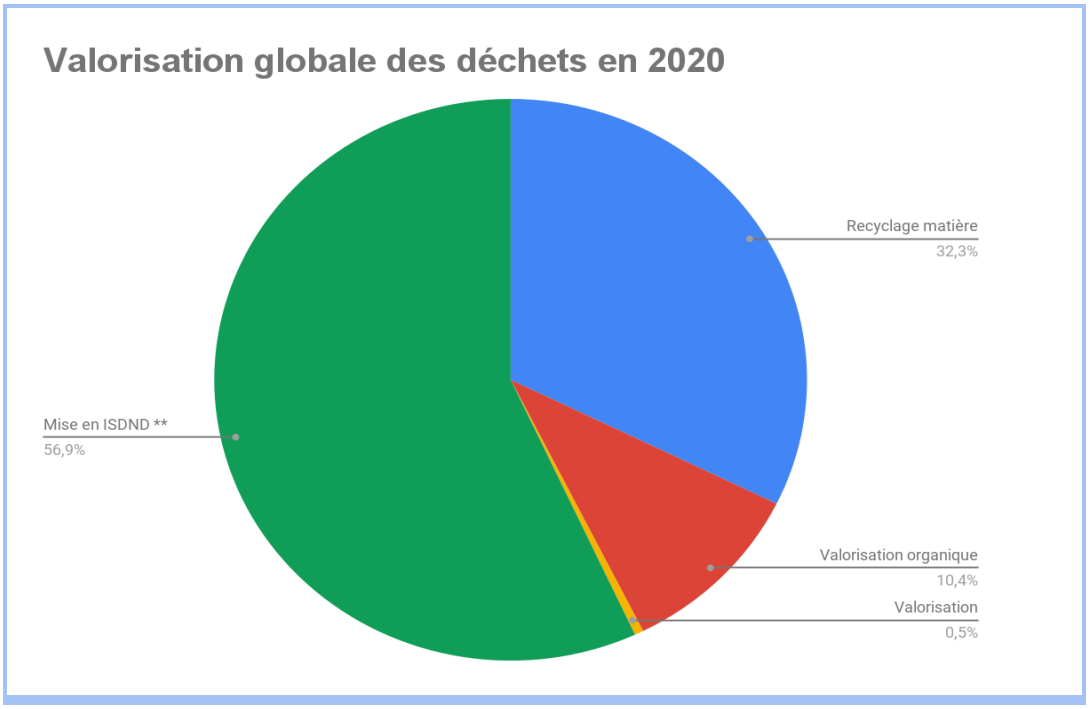

CHAPITRE 7 > Impact environnemental et sanitaire

Dans les conditions actuelles, il n'est pas possible de quantifier l'impact environnemental global du service de gestion des déchets ménagers. Cependant lors de chaque consultation de type marchés publics, un critère environnemental est mis en place afin de sélectionner des offres concourant à un meilleur respect et prise en compte du caractère environnemental.

À noter cependant que le service public a perduré pendant la crise sanitaire liée à la COVID 19. La collectivité a communiqué sur les précautions de double ensachage à effectuer pour les déchets types masques ou infectés.
Les déchetteries ont été fermées pendant le 1er confinement du 17 mars au 27-28 avril 2020. Lors de la réouverture des spécificités ont été mises en place:

- Accès limité à 3 véhicules simultanément sur la plate-forme de déchargement,
- Pas d'aide au déchargement par les gardiens,
- Interdiction de rentrer dans les locaux,
- Respect des règles sanitaires de distanciation,
- Port du masque obligatoire pour les usagers,
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée et en sortie.

CHAPITRE 8 > L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 Présentation de l'emploi

Au total, le service chargé de la gestion des déchets au sein de la Communauté d'Agglomération est composé de 36 agents agissant pour la compétence collecte et traitement des déchets. D'autres personnes mutualisées au sein des services de la ville de GAP interviennent également (Direction Générale, Finances, Ressources Humaines, Atelier mécanique…).
Au vu du nombre de marchés et de prestataires privés, l'emploi généré est difficilement quantifiable car il varie en fonction de la nature des missions qui fluctuent en fonction des périodes saisonnières, de l'activité économique...

8.2 Indicateur sur les accidents de travail

La collecte des déchets est un secteur accidentogène, le bilan suivant présente les chiffres pour les agents de collecte de la collectivité:
Le **taux de fréquence** est le rapport entre le nombre total d'**accidents** (sur le lieu du **travail**) ayant entraîné la mort ou une incapacité totale d'un jour au moins (hors jour de l'**accident**) et le nombre d'heures d'exposition au risque, multiplié par 1 000 000 (afin d'obtenir des chiffres exploitables).
Le **taux de gravité avec arrêt** réel est le rapport entre le nombre de jours calendaires réellement perdus suite à des **accidents du travail** (sur le lieu du **travail**) et le nombre d'heures d'exposition au risque, multiplié par 1 000. ... Par **taux** prévu d'incapacité permanente, on applique un forfait de 75 jours.
2019 :

- Taux de gravité des accidents avec arrêt : 10,95
- Taux de Fréquence des accidents : 81,13

2020 :

- Taux de gravité des accidents avec arrêt : 16,49
- Taux de Fréquence des accidents : 114,25

CHAPITRE 9 > La concertation et la gouvernance

9.1 Descriptions des moyens d'information et de communication

Afin d'être au plus proche de la population, l'information pour les modifications d'emplacement de points de collecte est diffusée de façon écrite dans les boîtes aux lettres des habitations concernées. Pour des informations plus générales, l'affichage, le site internet de la collectivité et le réseau social Facebook "GAP notre Ville" sont utilisés. L'information est souvent relayée par les communes membres.

9.2 Suivi des réclamations et évolutions

Le service est joignable par téléphone, mail, courrier postal ou accueil physique. Les réclamations sont notées dans un tableau de suivi afin de suivre l'évolution de leur traitement.
En 2020, ce sont près de 2 027 appels téléphoniques qui ont été enregistrés.

PARTIE 2: LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

CHAPITRE 10 > Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

La collectivité bénéficie de collecte gratuite grâce aux éco-organismes.

Nom de l'éco-organisme	Logo	Type de déchets concernés par la filière REP	Type de REP	Durée agrément	Date de délibération
ALIAPUR		Pneus	Mise à disposition benne, collecte et traitement gratuits	Charte	26-09-2014
ADIVALOR		Déchets Agrofournitures	Collecte gratuite sous condition de tonnages, traitement gratuit	2020	18-03-2019
COLLECTORS		Cartouches d'encre	Collecte et traitement gratuits	X	26-09-2014
LVL		Cartouches d'encre	Cartons de collecte, collecte et traitement gratuits	X	2-10-2015
COREPILE		Piles et accumulateurs usagés	Collecte et traitement gratuits	2015-2021	22-06-2017
DASTRI		Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	Cartons de collecte, collecte et traitement gratuits	2017-2022	22-06-2017
CITEO		Emballages ménagers (bouteilles plastiques, cartonnettes, alu, acier, verre)	Aides financières en fonction des performances	2018-2022	14 - 12 -2017
		Imprimés papiers et papier destinés à être imprimés, ménagers et assimilés	Aides financières en fonction des performances	2018-2022	14 - 12 -2017
ECODDS		Déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement	Collecte et traitement gratuits	2019-2024	17-06-2019
ECO-MOBILIER		Déchet d'Equipement et d'Ameublement	Benne de collecte, collecte et traitement gratuits, aide financière en fonction des	2019-2023	19-09-2019
OCAD3E		Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques	Dispositifs de collecte, collecte et traitement gratuits, aide financière en fonction des performances	2017-2020	22-06-2017
		Lampes, néons	Dispositifs de collecte, collecte et traitement gratuits	2015-2020	22-06-2017
OLEOVIA		Huiles alimentaires	Mise à disposition d'une cuve, collecte et traitement gratuits	X	17-06-2016

10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérés à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature de la Prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel 2020 des prestations en € TTC	Montant annuel 2019 des prestations en € TTC	Evolution n-1
ALPES ASSAINISSEMENT	Transport et traitement des ordures ménagères (avec TGAP)	Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 24 mois à partir de la notification 20/11/2018 puis reconduction tacite de 24 mois	1/12/ 2022	1 495 378,35	1 464 595,60	2,10%
PAPREC RESEAU	Collecte des PAV pour le verre	Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 24 mois à partir de la notification 20/11/2018 puis reconduction tacite de 24 mois	1/12/ 2022	74 674,28	67 248,14	11,04%
PAPREC RESEAU	Collecte des PAV pour le papier, transport vers un centre de tri et valorisation	Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 24 mois à partir de la notification 20/11/2018 puis reconduction tacite de 24 mois	1/12/ 2022	90 991,71	97 691,10	-6,86%
ALPES ASSAINISSEMENT	Transport et tri des emballages ménagers avec PSE collecte des PAV pour les emballages ménagers	Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 24 mois à partir de la notification 20/11/2018 puis reconduction tacite de 24 mois	1/12/ 2022	475 418,19	459 832,42	3,39%
PAPREC RESEAU	Transport et valorisation des cartons d'origine industrielle	Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 24 mois à partir de la notification 20/11/2018 puis reconduction tacite de 24 mois	1/12/ 2022	27 853,42	30 169,59	-7,68%
PAPREC RESEAU	Broyage, évacuation et valorisation des déchets verts ligneux et du bois	Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 24 mois à partir de la notification 20/11/2018 puis reconduction tacite de 24 mois	1/12/ 2022	45 040,01	44 192,90	1,92%
ALPES ASSAINISSEMENT	Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles	Marché de 3 ans renouvelable par reconduction expresse 3 fois 12 mois	31/12/2020	157 772,76	150 902,32	4,55%
PROPOLYS	Gestion et exploitation déchetterie de PATAC	Marché ordinaire de 36 mois avec 2 reconduction tacite de 12 mois	30/06/2020	277 835,29	703 807,04	-60,52%
PROPOLYS	Gestion et exploitation déchetterie de la Flodanche	Appel d'Offres ouvert ordinaire de 24 mois renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour 24 mois	30/06/2025	339 207,83	4 556,77	7344,04%

PROPOLYS	Gestion et exploitation déchetterie de PATAC	Appel d'Offres ouvert ordinaire de 18 mois renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour 24 mois	23/12/2025	295 720,00	0,00	
ANCO	Lavage et désinfection des dispositifs de collecte enterrés et semi enterrés	Marché à bons de commandes de 12 mois renouvelable 3 fois pour des durées de 12 mois	01/08/2020	9 277,38	10 259,63	-9,57%
ADAPEI 05 - ESAT DE ROSANS	Nettoyage des Equipements de protection Individuelle des agents de la Direction Propreté Urbaine	Accords cadre mono attributaire à bons de commande, 12 mois reconductible tacitement 3 fois par période de 12 mois	31/12/2021	4 267,70	3 365,17	26,82%
NERA PROPRETE	Prestations de nettoyage des Bâtiments	Accord cadre avec minimum et maximum de commandes	30/9/2021	528,00	0,00	
AGEC	Fourniture et livraison de matériel pour le compostage des biodéchets	Marché à Procédure Négociée à bons de commandes avec une durée de 3 ans	25/12/2019	0,00	3 657,50	
QUADRIA	Fourniture et livraison de composteurs	Accord cadre mono attributaire avec minimum et maximum de commandes d'une durée de 4 ans	28/10/2023	3 216,00	1 534,02	109,65%
ASTECH	Acquisition de matériel de collecte pour les déchets ménagers-conteneurs semi enterrés	Accord-cadre à bons de commande mono attributaire, avec minimum et maximum,12 mois reconductible tacitement 3 fois par période de 12 mois	8/1/2022	235 981,02	306 750,58	-23,07%
SULO	Acquisition de matériel de collecte pour les déchets ménagers-conteneurs enterrés		8/1/2022	43 202,45	71 490,47	-39,57%
EYNAUD TP	Travaux de terrassement et VRD pour la mise en place de conteneurs à déchets enterrés ou semi enterrés	Accord-cadre à bons de commande mono attributaire, avec minimum et maximum, durée de 48 mois	14/1/2022	177 777,00	297 429,77	-40,23%
			TOTAL	**3 297 180,92**	**3 041 812,20**	**8,40%**

L'année 2020 s'est caractérisée par:

- le renouvellement du marché de travaux pour la pose des conteneurs enterrés et semi enterrés,
- le renouvellement du marché de "Gestion et exploitation de la déchetterie de Patac" au 1er juillet 2020.
- l'élaboration et le lancement du marché de transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles, prenant fin le 31 décembre 2020.

CHAPITRE 11 > Budget, coût du service et financement

11.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Les principales dépenses d'investissement concernent la mise en place de conteneurs enterrés, du matériel informatique pour le quai de transfert de St Jean et la construction de la déchetterie de la Flodanche.

11.2 Le coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissement…) qui affectent le service, déduction faite des produits (vente de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). Le coût aidé du service public s'exprime en euro et en euro par habitant.

11.3 Le financement du service public

11.3.1 La TEOM:

Le financement du service public est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. A la constitution de La Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance en 2017, la Communauté d'Agglomération Gap en + Grand a fusionné avec l'ex Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette qui appliquaient différents taux de TEOM sur son territoire. Depuis la création de la collectivité, une harmonisation du taux de la TEOM sur 5 ans est engagée afin de ramener ces taux vers le taux le plus bas, a été défini sur 5 ans à la création de la collectivité. Ces taux pour 2020 sont définis par le zonage suivant :

	COMMUNES	TAUX
ZONE 1	La Saulce - Tallard	12,52%
ZONE 2	Châteauvieux - Curbans - Claret - Fouillouse - Jarjayes - Neffes - Sigoyer	10,15%
ZONE 3	Barcillonnette - Esparron - Lardier & Valença - Lettret - Vitrolles	10,00%
ZONE 4	Gap - La Freissinouse - Pelleautier	8,65%

Le montant total perçu est de 5 680 404,00 €, soit 108,40 € par habitant. Le montant global perçu à augmenté entre 2019 et 2020 de 1,61% correspondant à l'évolution des bases et non à une augmentation du taux.

11.3.2 La Redevance Camping:

Une redevance camping est instaurée depuis 2017 pour les campings du territoire de la Communauté d'Agglomération qui est calculée en fonction du nombre d'emplacements déclarés.

Le montant perçu en 2020 est de 7 582,85 € contre 6 788,10 € en 2019.

11.3.2 La Facturation des professionnels:

Pour la déchetterie des Piles, les professionnels sont autorisés à accéder et à déposer leurs déchets avec l'achat préalable d'une carte d'accès prépayée. A chaque passage sur la déchetterie des Piles, un décompte de 20 € sur la carte sera effectué.
Au total, le recouvrement de ces passages s'est élevé pour 2020 à 10 080,00 € alors qu'il était de 10 860,00 € en 2019.

Pour le quai de transfert, la facturation s'effectue en fonction du poids et de la nature du déchet apporté. Un principe de gratuité est accordé pour les apports inférieurs à 100 kg/semaine.
Le montant des facturations établies pour les apports des professionnels sur le quai de St Jean s'élève à 130 149,29 € en 2020 contre 88 924,00 € en 2019.

Les tarifs sont votés en Conseil Communautaire mais n'ont pas évolué depuis janvier 2018.

Frais global de réception, transport et de traitement	Tarifs 2019 en € /T	Tarifs 2020 en € /T	Evolution en %
Emballages, déchets divers	192,80	192,80	0,00
Ordures ménagères	148,40	148,40	0,00
Déchets verts Broyés	61,50	61,50	0,00
Cartons	119,80	119,80	0,00
Papiers	79,90	79,90	0,00
Palettes	72,90	72,90	0,00
Verres	80,80	80,80	0,00
Ferrailles	12,10	12,10	0,00

CHAPITRE 12 > Structure du coût

12.1 La nature des charges

Les données sont issues de la matrice des coûts agrégée en €. Le coût complet représente la totalité des charges hors TVA. Il permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité.

POSTES DE CHARGES	en € HT
Charges fonctionnelles	295 556,00
Charges de prévention	2 680,00
Charges de pré-collecte	174 940,00
Charges de collecte	1 795 769,00
Charges de transfert + transport	294 424,00
Charges de traitement	1 794 738,00
TOTAL DES CHARGES	**4 358 107,00**

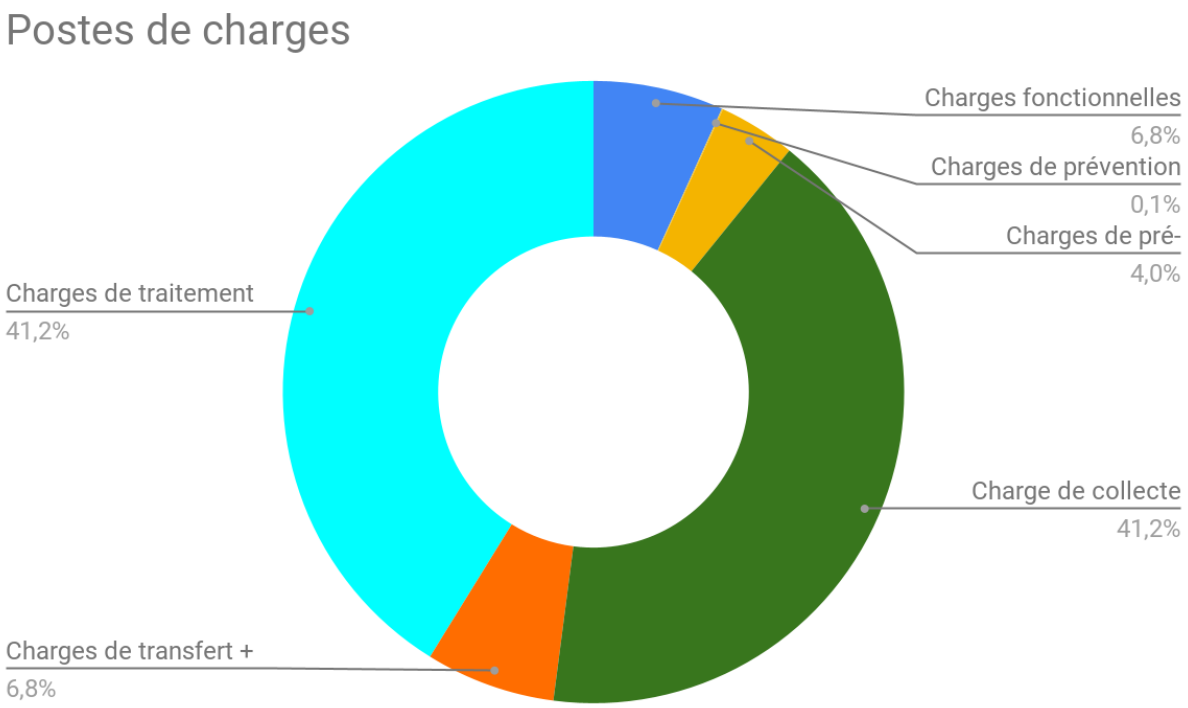

Les principaux postes de charges sont la collecte et le traitement qui représentent en cumulé 41,20 % du total des charges.

12.1 La nature des produits

	2019	2020
Montant des soutiens versés par les éco-organismes		
CITEO emballages	315 421,24	464 165,34
CITEO papier	68 712,67	84 749,01
OCAD3E	33 357,00	34 452,23
ECO MOBILIER	17 427,25	23 871,02
ECO DDS	5 224,67	1 895,00
TOTAL	**440 142,83**	**609 132,60**
Montant des recettes issus de la valorisation		
Vente verre	32 786,71	29 830,29
Vente papier	61 197,50	14 326,47
Vente cartons professionnels 1.05A	21 343,95	11 124,46
Vente cartons déchetterie 1.05A	23 767,00	16 815,19
Vente Papier Cartons Mêlés à trier PCM	17 266,12	785,96
Vente briques alimentaires 5.03A	358,82	272,60
Vente plastiques	0,00	22,71
vente aluminium	2 738,44	3 364,17
Vente Petits aluminium	0,00	606,00
Vente acier	10 940,81	11 093,52
TOTAL	**170 399,35**	**88 241,37**
Montant des recettes issus de la valorisation		
Vente bacs roulants pour matière première	1 062,00	0,00
Vente composteurs	1 445,00	1 620,00
TOTAL	**2 507,00**	**1 620,00**
TOTAL RECETTES	**613 049,18**	**698 993,97**

Les recettes de recyclage ont fortement diminué sur tous les matériaux à l'exception des métaux pour un montant global de 82 157.98 €. Cette baisse significative est étroitement liée aux conditions de reprise des matériaux sur le marché mondial de la valorisation et plus spécifiquement des filières cartons et papiers qui ont généré une perte globale des recettes de plus de 80 500 € soit 98 % de la baisse globale des recettes de recyclage.

La prise en compte de la déchetterie comme point de collecte pour les éco-organismes (OCAD3E et ECO MOBILIER) et l'augmentation de ces matériaux permet d'augmenter les contributions financières de ces éco-organismes.
La participation aux Appels À Projet et Contrats d'Objectifs de CITEO ainsi que l'augmentation des tonnages collectés en emballages ménagers permettent également un versement de soutiens financiers plus importants.

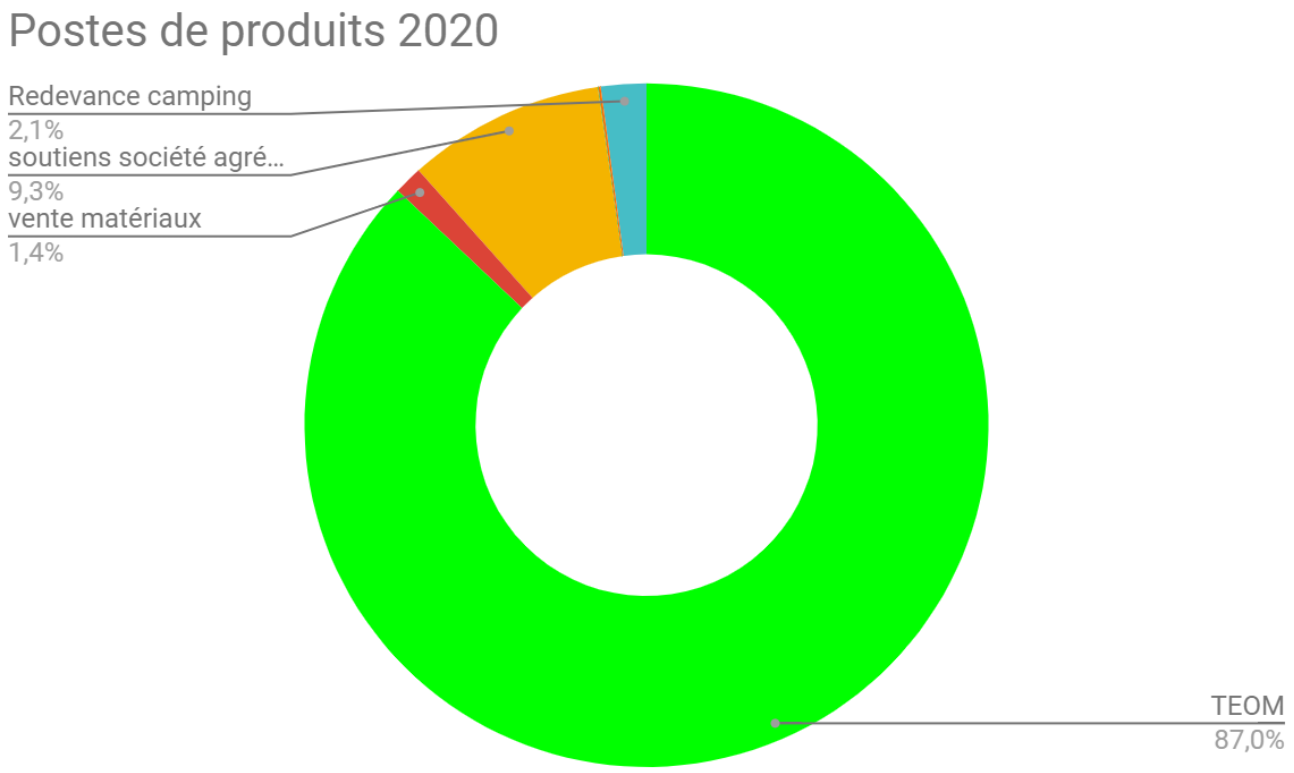

Le principal financement du service public est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (87%). Le geste de tri de l'habitant permet de percevoir des recettes (1,4%) sur les produits recyclés mais également des aides des éco-organismes (9,3%).

12.2 La répartition des charges, des produits et du financement

Le graphique ci-dessous présente la répartition entre les charges et les produits: en €HT/habitant.

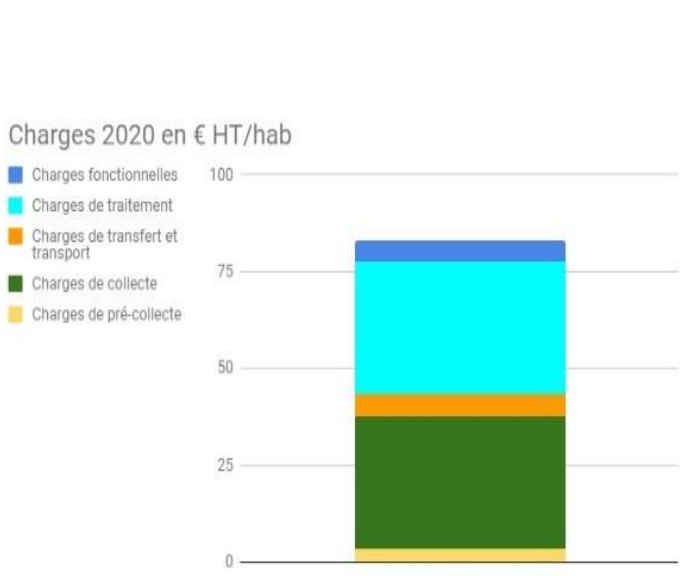

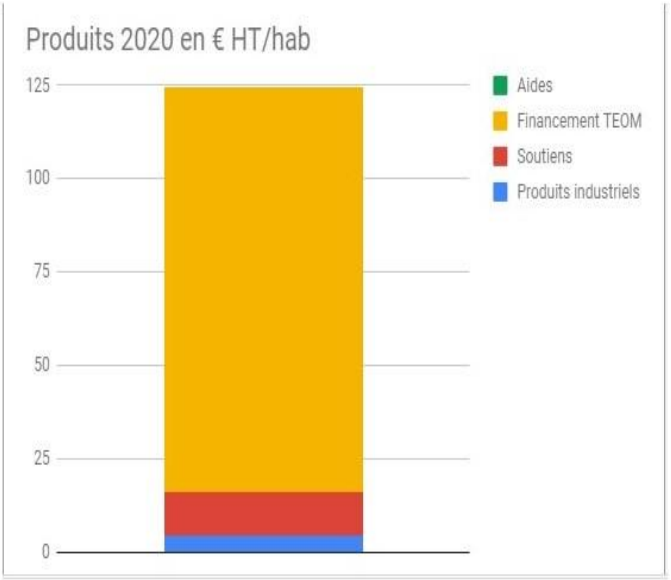

CHAPITRE 13 > Coût des différents flux de déchets

13.1 La part relative des flux dans le coût du service public

Année	Coût aidé en € HT						
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Autres déchets professionnels du quai de transfert	Déchets des déchetteries
2019	2 483 229,00	42 450,00	17 987,00	375 877,00	114 348,00	50 098,00	943 571,00
2020	2 419 065,00	59 486,00	24 283,00	268 307,00	95 770,00	-14 413,00	1 184 804,00

Est-ce que ces différents coûts doivent être calculés exclusivement qu'en euros. Il me paraîtrait intéressant de calculer et comparer des coûts exprimés en €/hab.

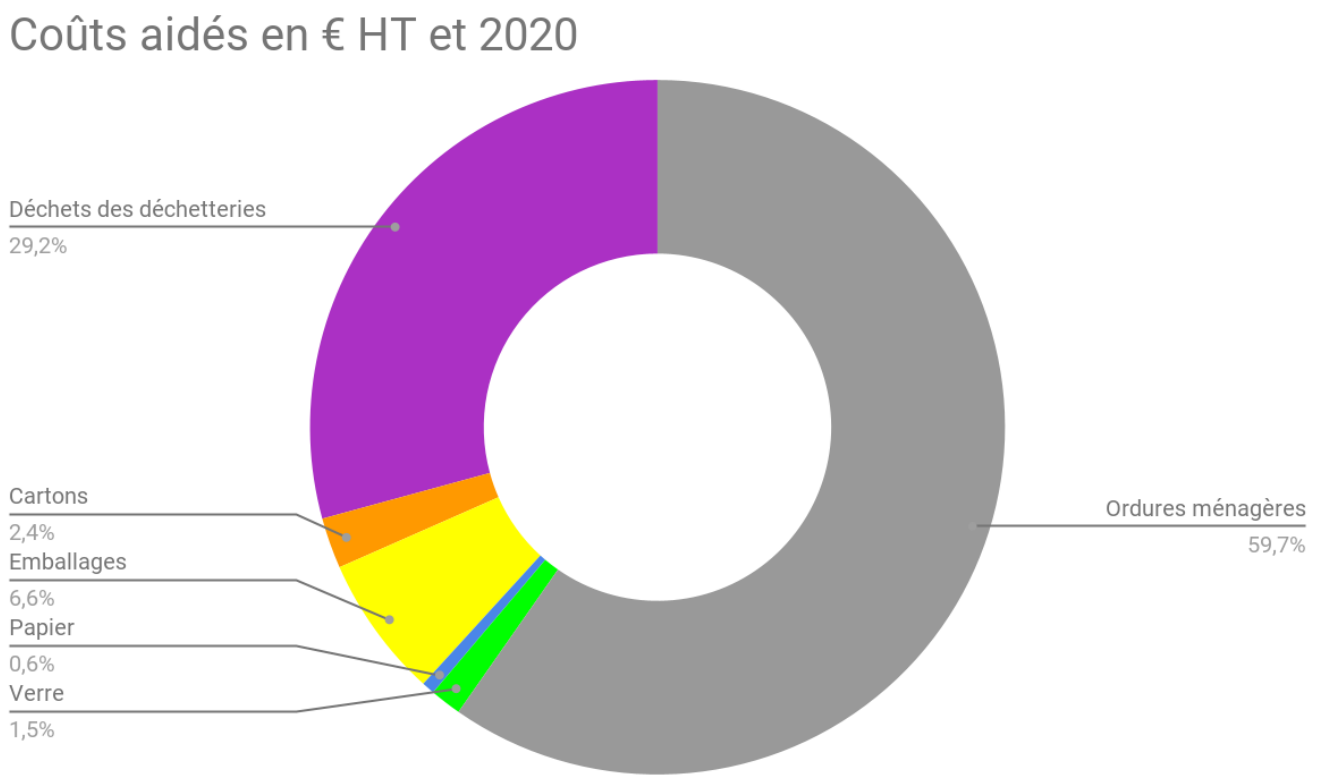

Les dépenses pour le flux ordures ménagères et pour les déchets des déchetteries représentent les parts les plus importantes (+88,9%) du budget annuel.

13.2 La couverture des charges par les produits par flux

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Autres déchets professionnels du quai de transfert	Déchets des déchetteries
Total charges 2019	2 484 708,00	92 736,00	118 174,00	768 108,00	133 771,00	144 200,00	450 955,00
Total produits 2019	1 479,00	50 286,00	100 187,00	392 231,00	19 423,00	94 102,00	66 994,00
% de couverture des charges par les produits	0,06	54,22	84,78	51,06	14,52	65,26	14,86
Total charges 2020	2 421 887,00	104 625,00	116 391,00	750 454,00	105 963,00	134 707,00	646 496,00
Total produits 2020	2 822,00	45 139,00	92 108,00	482 147,00	10 193,00	149 120,00	61 873,00
% de couverture des charges par les produits	0,12	43,14	79,14	64,25	9,62	110,70	9,57

13.3 Le coût des différents flux ramenés à la tonne

Le coût en € HT /T mesure l'efficience technique.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Autres déchets professionnels du quai de transfert	Déchets des déchetteries	GLOBAL
Coût aidé en € HT /T pour 2019	202,73	32,18	18,91	165,92	201,67	88,37	114,43	164,31
Coût aidé en € HT /T pour 2020	189,78	41,2	27,22	103,46	180,36	63,78	134,19	147,09

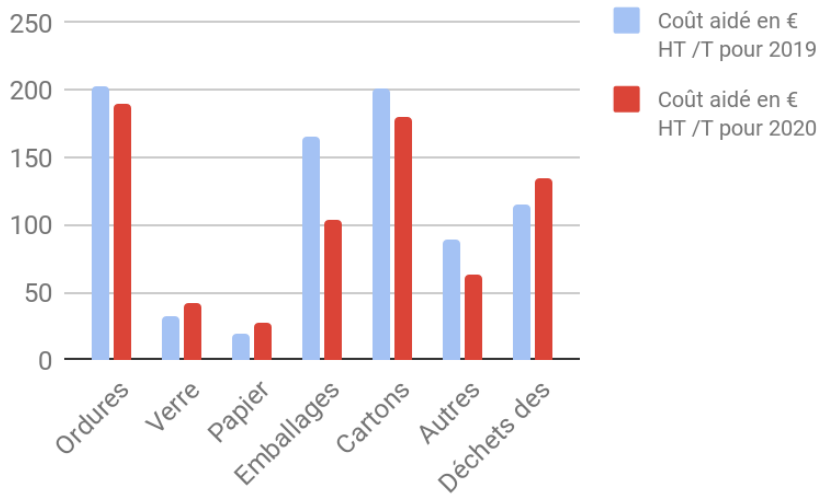

13.4 La répartition des charges par flux et par étape technique

en € /T	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Déchets des déchetteries
Précollecte	17,22	18,24	29,53	82,14	0,00	0,00
Collecte	105,75	47,01	49,86	459,51	144,28	64,42
Traitement des déchets	210,66	0,00	24,75	445,19	23,42	65,68

CHAPITRE 14 > Evolution des coûts

14.1 L'évolution des coûts tous flux confondus

	€/ hab
Coût aidé 2017	68,53
Coût aidé 2018	73,86
Coût aidé 2019	76,91
Coût aidé 2020	77,04

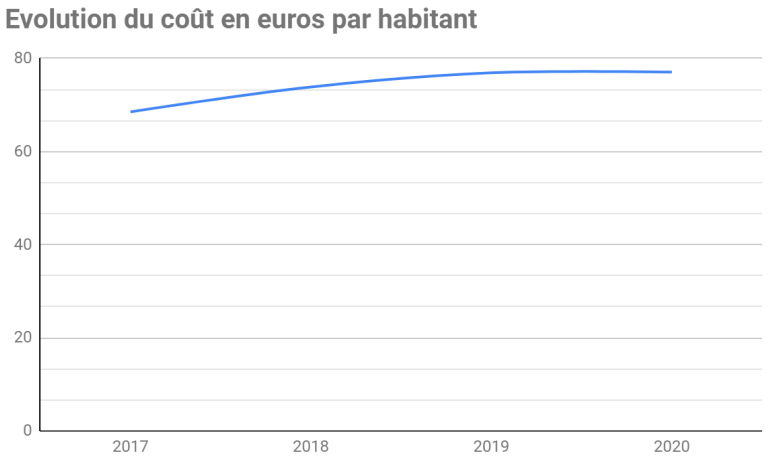

Le ratio en € /habitant mesure l'efficience globale du service. La courbe indique une augmentation maîtrisée. Ces coûts concernent les dépenses générées hors tout dispositif d'aides financières.

D'après les données recueillis par l'ADEME, le référentiel 2018, indique un coût aidé de 95 € HT/hab en milieu Urbain, 86 € HT/hab en milieu mixte rural et 98 € HT/hab moyenne nationale tous milieux confondus.

14.2 L'évolution des coûts par flux

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Autres déchets professionnels du quai de transfert	Déchets des déchetteries
Coût aidé en € HT /hab en 2017	49,24	1,49	-0,35	3,01	2,02	2,44	10,67
Coût aidé en € HT /hab en 2018	50,79	1,00	0,03	5,59	1,69	0,88	13,88
Coût aidé en € HT /hab en 2019	47,42	0,81	0,34	7,18	2,18	0,96	18,02
Coût aidé en € HT /hab en 2020	46,87	1,14	0,46	5,12	1,83	2,57	22,61

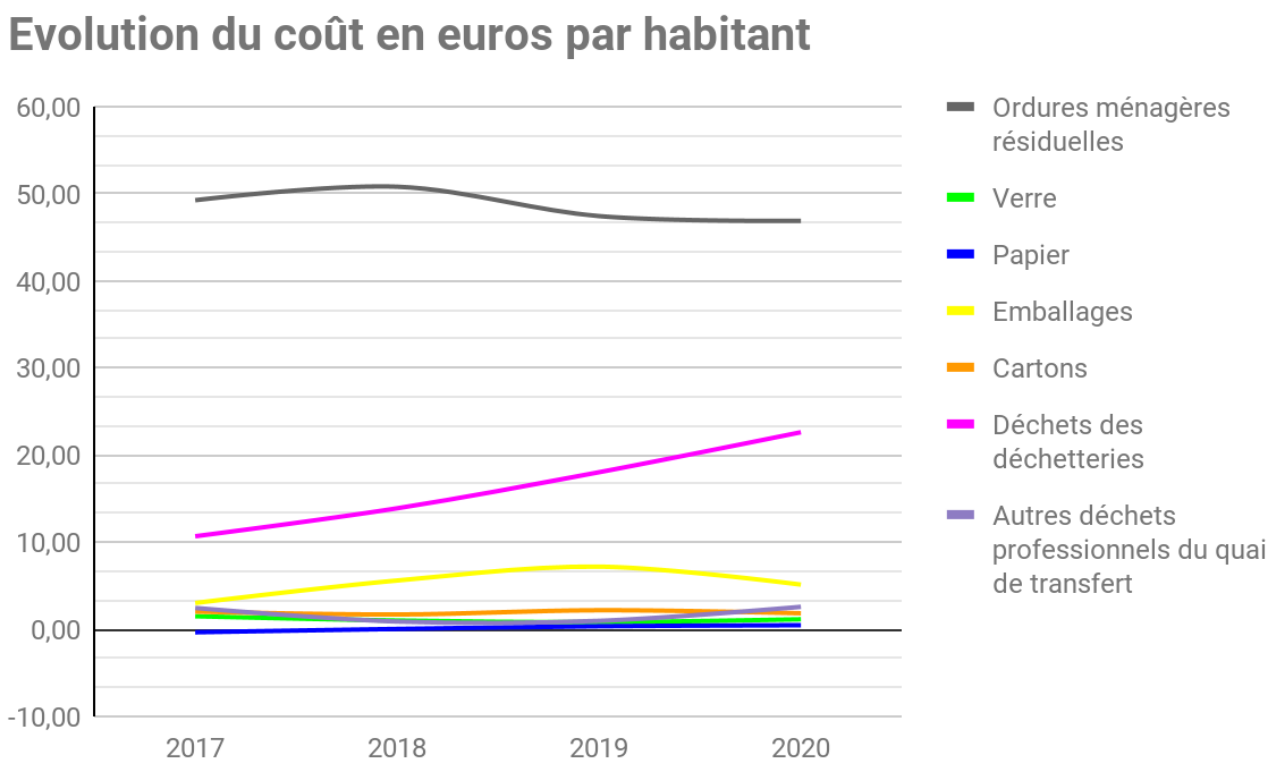

La tendance des coûts par flux de déchets est à la hausse sauf pour les ordures ménagères et les emballages ménagers du fait de la mise en place de conteneurs enterrés et semi enterrés permettant d'optimiser le service.

14.3 L'évolution des coûts par flux ramenés à la tonne

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Autres déchets professionnels du quai de transfert	Déchets des déchetteries
Coût aidé en € HT /T en 2017	190,07	60,86	-17,90	88,10	187,73	141,08	93,85
Coût aidé en € HT /T en 2018	184,9	38,38	1,66	136,67	156,19	81,16	105,69
Coût aidé en € HT /T en 2019	202,73	32,18	18,91	165,92	201,67	88,37	114,43
Coût aidé en € HT /T en 2020	189,78	41,2	27,22	103,46	180,36	63,78	134,19

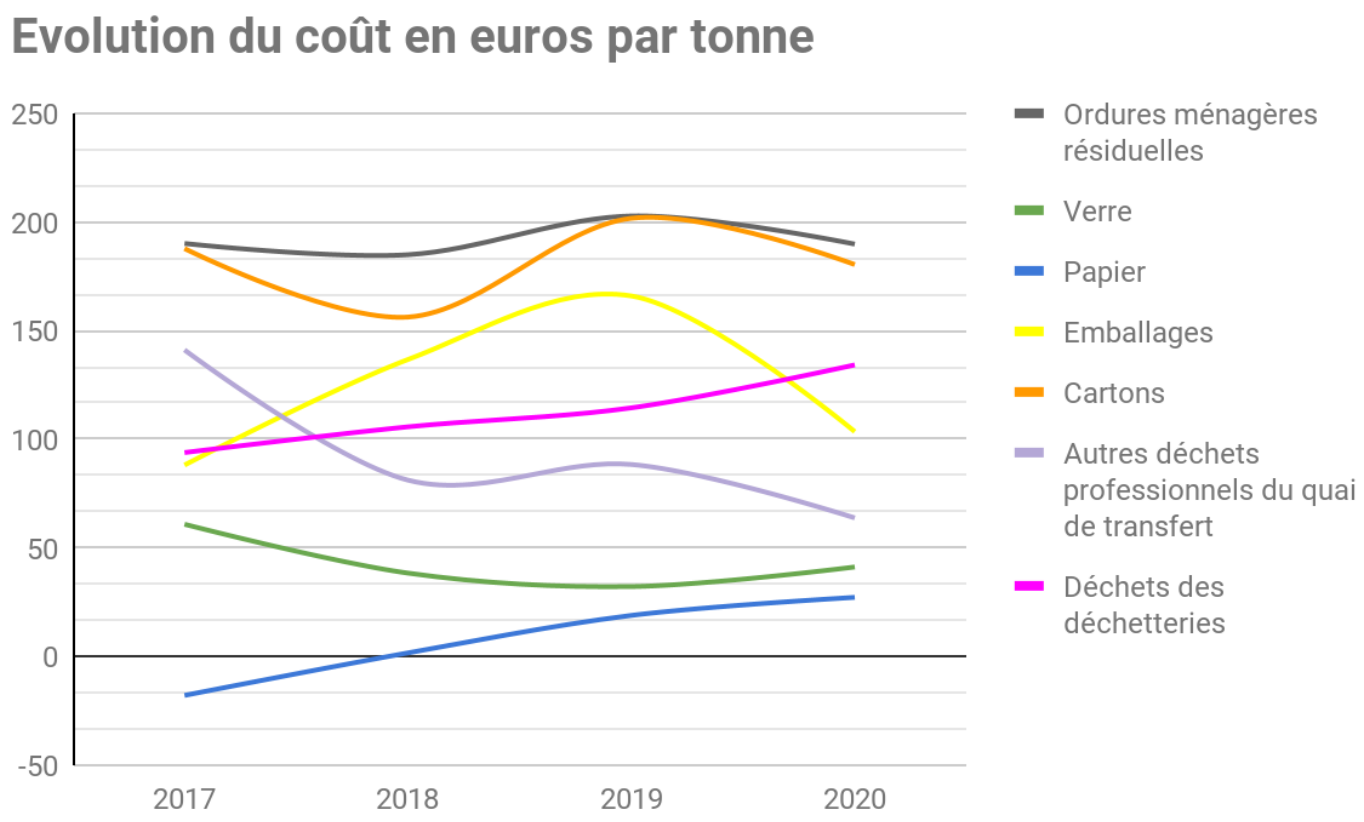

La tendance des coûts par flux de déchets est à la hausse sauf pour les ordures ménagères et les emballages ménagers du fait de la mise en place de conteneurs enterrés et semi enterrés permettant d'optimiser le service.

GLOSSAIRE

Apport volontaire: Mode d'organisation de la collecte selon lequel l'usager ne dispose pas d'un contenant qui lui soit affecté individuellement. La collectivité met à disposition des usagers un réseau de contenants, plus ou moins régulièrement réparti sur le territoire à desservir, afin d'être accessible à l'ensemble de la population.

Collecte: Opération d'élimination qui vise à enlever les déchets des ménages et assimilés. Elle peut être traditionnelle ou sélective. Elle peut être réalisée en porte à porte ou en apport volontaire.

Collecte de substitution: Sur un périmètre donné, mise en place d'une nouvelle collecte de déchets qui consiste à s'effectuer en remplacement d'une tournée de collecte existante dont la fréquence de ramassage est au minimum de 3 collectes/semaine. Cette disposition vise donc à maintenir une fréquence globale hebdomadaire de 3 tournées tout en assurant le fonctionnement de deux collectes de déchets de nature différente. La mise en place de ce dispositif permet une maîtrise des coûts de collecte par une optimisation du service de collecte.

Collecte sélective: Collecte séparative des flux de recyclables secs et de fermentescibles, préalablement triés par les producteurs, en vue de leur recyclage.

Compostage: Procédé biologique de traitement des déchets ménagers, voire d'autres déchets organiques, aboutissant à la production d'un amendement appelé compost, utilisable en agriculture.

Compostage domestique: Opération de compostage mis en place dans les jardins des particuliers, celui-ci s'opère dans un matériel nommé composteur. Le compost est réutilisé dans le jardin du particulier. Celui-ci diminue les tonnages présentés à la collecte des déchets ménagers.

Contrat pour l'Action et la Performance (C.A.P.): Contrat type, régissant les relations entre une collectivité engagée dans un programme de collecte sélective et Eco-Emballages. Le barème E finance le dispositif français de collecte sélective des emballages ménagers et respecte les engagements du Grenelle de l'Environnement.

Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (D.A.S.R.I.): Tout matériel piquant, coupant ou tranchant, destiné à l'abandon, qu'il ait été ou non en contact avec un produit biologique, (seringues, aiguilles lancettes, embouts de stylos injecteurs, scalpels). Sont aussi inclus, les cotons, compresses, gants à usage unique souillés.

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E.): tout objet fonctionnant à piles ou à l'électricité. D.E.E.E. incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent le Gros Électroménager hors Froid, le Gros Électroménager Froid, les Petits Appareils en Mélange et les Écrans.

Déchets Diffus Spécifiques (D.D.S.): Déchets issus de produits chimiques, contenant et contenu conditionnés pour la vente au détail, pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. La limitation de leur impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autre nécessite un traitement spécifique. La dénomination D.D.S. rassemble ce qui était compris dans les Déchets ménagers Spéciaux (D.M.S.) et les Déchets Toxiques en Quantités Dispersés provenant des activités (D.T.Q.D.). Ce sont principalement des solvants, acides, produits chimiques de laboratoire, colles, vernis, produits phytosanitaires, hydrocarbures, extincteurs...

Déchets ménagers: Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes.

Déchets ménagers et assimilés (D.M.A): Ils comprennent les déchets non dangereux des ménages et les déchets d'origine commerciale ou artisanale et provenant d'autres services, qui ne sont ni dangereux, ni inertes et qui sont assimilables aux déchets ménagers. Ils ne comprennent pas les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marchés, etc.

Déchets d'emballages ménagers: Ce sont les déchets issus de la séparation opérée par les ménages entre les emballages et les produits de consommation.

Déchets ultimes: Déchet résultant ou non d'un traitement d'un déchet, qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques ou économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

Déchetterie: Aire aménagée, surveillée, connue du public, destinée à accueillir les déchets dont la nature et la quantité sont fixées par l'autorité qui la gère. Lieu spécialement adapté pour accueillir les déchets autres que les ordures ménagères. La déchetterie peut être conçue pour permettre aux ménages de se débarrasser par un apport volontaire de leurs déchets. La déchetterie n'est pas un lieu de traitement des déchets. C'est un centre de dépôt soumis au droit des installations classées.

Eco-organisme: Structure à but non lucratif à laquelle adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens. En vertu du principe de Responsabilité Élargie du Producteur (R.E.P.), ou du principe « pollueur-payeur », soit ils assurent, pour le compte de leurs adhérents, la collecte et le traitement des déchets, soit ils contribuent financièrement à ce service assuré par les collectivités. Agréés par les pouvoirs publics, ils ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains en matière de prévention des déchets.

Economie circulaire: Elle vise à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du P.I.B. tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.

Élimination: Au sens de la loi n°75-633 modifiée, l'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie, ainsi qu'au dépôt et au rejet dans le milieu naturel de tout autre produit dans les conditions propres à éviter des nuisances environnementales ou sanitaires majeurs.

Emballages Ménagers Recyclables (Emr): Ce sont les emballages dont le détenteur final, c'est-à-dire celui qui sépare l'emballage du produit qu'il accompagne ou qu'il permet de transporter jusqu'à son domicile, est un ménage.

Extension des Consignes de Tri (ECT): La Loi de Transition Énergétique sur la Croissance Verte oblige d'ici à 2022, à une Extension des Consignes de Tri**,** à l'échelle du territoire national. Les emballages plastiques (barquettes, films souples, pots de Yaourts…) vont pouvoir être recyclés dans le bac jaune.

Gisement: Le gisement est constitué par l'ensemble des déchets ménagers produits et collectés sur le territoire d'une collectivité. Il peut être considéré dans sa globalité ou dans ses différentes composantes. Cette dernière vision est principalement retenue en matière de collecte sélective ; le gisement est alors défini par les quantités de chacun des matériaux présents dans les déchets collectés.

Installations classées: Installations dont l'exploitation pouvant être source de dangers ou de pollutions est réglementée. Certaines sont soumises à Déclaration à la Préfecture, d'autres à Autorisation préfectorale. Les installations de traitement et de stockage sont soumises à autorisation préfectorale.

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.): centre de stockage des déchets ménagers et assimilés (résidus urbains).

Méthanisation: Procédé de traitement des ordures ménagères, des déchets verts, permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

Ordures Ménagères Résiduelles (Omr) : Déchets de l'activité domestique quotidienne des ménages (déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments, du nettoiement normal des habitations et autres activités domestiques) qui peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle.

Précollecte: Ensemble des actions effectuées par les usagers permettant la présentation des déchets au service de collecte.

Prescriptions Techniques Minimales (P.T.M.): qualités et spécifications particulières auxquelles doivent répondre les matériaux triés et livrés aux recycleurs. Les P.T.M. sont définies dans le cadre du contrat signé avec les repreneurs.

Prévention: Ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative) soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).

Recyclage: Mode de valorisation des déchets, notamment d'emballages, selon lequel les matériaux constitutifs sont extraits en vue de les utiliser comme matière première.

Réemploi: Opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une action de prévention.

Refus de tri: Lors des opérations de tri des matériaux recyclables, des déchets non conformes aux P.T.M. (Prescriptions Techniques Minimales) sont extraits pour représenter un résidu appelé refus de tri.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.): Montant qui figure sur l'avis d'imposition de la Taxe Foncière est établi sur la base de la valeur locative de l'habitation.

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.): Taxe instaurée par la loi de Finances de 1999, entrée en vigueur au 1er janvier 2000 et s'appuie sur le principe de "pollueur payeur"

Traitement: Processus permettant la réduction du potentiel polluant initial du déchet dans des conditions contrôlées ainsi que du volume de déchets à mettre en décharge ou à incinérer.

Valorisation des déchets : conjugaison de différentes actions permettant de diminuer les dépôts et rejets dans le milieu naturel; on distingue principalement la valorisation matière par recyclage ou compostage et la valorisation énergétique, c'est-à-dire l'incinération conforme aux normes avec récupération d'énergie.

En 2020, l'effort de tri des emballages ménagers et du verre, des habitants de la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE a permis les bénéfices environnementaux suivants :

Réalisé à partir du logiciel e-tonnes de CITEO

1 428 471
kg équivalent CO_2

= Un parcours en voiture de 12 870 449 kms soit environ 12 857 trajets Lille - Marseille

et

16 187 262
Méga Joules

= La consommation énergétique d'une TV LCD pendant 2 496 272 jours soit **6 839 ans**

CITEO

Communauté d'Agglomération GAP·TALLARD·DURANCE